

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
14/01/2025	14/01/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 13
		Votants la présente délibération	= 14

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénaud FRAIPONT, Ludivine CHEVALIER,

Absente excusée : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER),

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Madame Claudette GARNIER

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 20.01.2025-2

- **2°) Vente d'une parcelle de terrain en Zone d'activités du Roussard cadastrée section ZO N° 34 à la SCI ARJA**

Monsieur Le Maire rappelle l'avis favorable émis lors de la réunion de conseil en date du 6 mai dernier, à la vente de la parcelle cadastrée section ZO N° 34 située dans la zone d'activités du Roussard à la SCI ARJA représentée par Monsieur Guillaume FRETAULT (bande de terrain enherbée avec arbustes longeant sa parcelle) au prix de 2 € le m².

Le document d'arpentage précise que la parcelle représente 87 ca.

Pour finaliser cette transaction il est nécessaire de prononcer la désaffectation de cette parcelle du service public et son déclassement du domaine public communal, afin de signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de prononcer la désaffectation de cette parcelle du service public et son déclassement du domaine public, de confirmer la vente à la SCI ARJA, et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente (tous frais à charge de l'acquéreur).

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture

pour copie conforme
Louplande, le 21 janvier 2025

le
et de la publication sur le site internet de la commune
et l'affichage en lieu public le 21 janvier 2025

Suivent les signatures au registre

Le Maire,